

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

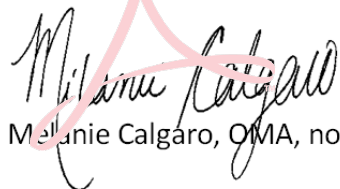
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 6 mai 2014, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes, savoir :

- 1) La demande présentée par monsieur Stéphane Martel, pour le lot 1 657 384 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 583, rue Chambly, en zone commerciale C-5, qui a pour nature et effets de régulariser l'implantation du bâtiment principal à usage mixte à 3,56 mètres de la ligne arrière du lot alors que la grille des usages et des normes de la zone C-5 de l'annexe B du *Règlement de Zonage* numéro 1066-05 édicte que la marge arrière minimale est de 7 mètres, ce qui constitue une dérogation de 3,44 mètres.
- 2) La demande présentée par madame Lynn McCutcheon et monsieur Alfred King jr. pour le lot 1 654 446 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 967, rue Martel, en zone résidentielle H-16, qui a pour nature et effets de permettre l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel sur la fondation existante du garage attenant au bâtiment principal, à une distance variant entre 1,88 mètre et 1,98 mètre de la ligne latérale gauche et à distance variant entre 5,65 mètres et 5,75 mètres de la ligne arrière du lot, alors que la grille des usages et des normes de la zone H-16 de l'annexe B du *Règlement de Zonage* numéro 1066-05 édicte que la marge latérale minimale est de 2 mètres et que la marge arrière minimale est de 8 mètres, ce qui constitue une dérogation variant entre 0,02 mètre et 0,12 mètre pour la marge latérale et une dérogation variant entre 2,25 mètres et 2,35 mètres pour la marge arrière.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le trois avril deux mille quatorze (3 avril 2014).

La greffière adjointe,



Melanie Calgaro, OMA, notaire

**Avis public 14-16**